

SAUVETAGES ET INTERCEPTIONS EN MEDITERRANEE

Le 24 septembre 2008, le patrouilleur de service public, l'Arago, s'est porté au secours d'un bateau de pêche en Méditerranée, à 150 km de Lampedusa. Le bâtiment avait à son bord plus de 300 personnes, candidates à l'immigration dans l'Union européenne. Cette opération a été menée sous la conduite de l'agence européenne Frontex.

PLUS DE 300 PERSONNES SECOURUES

Le sauvetage et l'interception de 300 candidats à l'immigration en Méditerranée fait suite à une opération du même type, entreprise la veille par la Marine. Cette opération avait permis de porter secours à 65 personnes transitant sur une embarcation en difficulté.

Les passagers de ces embarcations ont été conduits sur l'île de Lampedusa, où ils ont été pris en charge par les autorités italiennes.



Les 300 personnes secourues le 24 septembre 2008



Le patrouilleur de service public Arago

Après l'intervention d'aéronefs de la Marine en 2006 et 2007, c'est la première fois que des bâtiments participent aux actions Frontex en 2008. Depuis le début de l'année, 112 heures de vol et 59 jours de mer ont été assurés par les unités françaises au profit de Frontex.

Depuis sa création en 2004, plus de 21 000 candidats à l'immigration en partance des côtes africaines ont été interceptés en Méditerranée lors d'opérations conduites par l'agence.

CASSE-TETE JURIDIQUE ET DRAMES HUMAINS

Actuellement, la lutte contre l'immigration clandestine en mer est problématique du fait d'un vide juridique : tant qu'elle n'a pas touché le sol d'un potentiel Etat d'accueil, une personne ne peut être considérée comme clandestin. De ce fait, les interventions de la Marine se font uniquement dans le cadre du sauvetage en mer. De surcroît, une fois les naufragés secourus, aucune disposition ne contraint les Etats d'embarquement à les réadmettre immédiatement.

Prévenir l'immigration par voie de mer signifie aussi éviter des drames. Effectuées le plus souvent dans des conditions de sécurité médiocres, ces tentatives d'immigration donnent lieu à de nombreux naufrages. En juin 2007, le La Motte-Picquet avait découvert les corps sans vie de 18 naufragés au large de la Libye. La lutte contre l'immigration clandestine doit donc être corrélée avec la création de sanctions à l'encontre des passeurs et avec des efforts pour encourager le développement des pays d'origine.

LA MARINE ET FRONTEX

L'action de la marine nationale a été coordonnée par l'agence européenne FRONTEX, dont l'objectif est de gérer la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'Union.

A ce titre, FRONTEX est responsable des frontières terrestres, aériennes et maritimes.

La Marine emploie régulièrement des moyens dans le cadre d'opérations FRONTEX. Sa participation est décidée au cas par cas, en fonction de la disponibilité des bâtiments sur zone.

Les zones de patrouilles et d'intervention FRONTEX en Méditerranée sont au nombre de trois :

- opération Hermès : Sardaigne du sud et Maghreb
- opération Nautilus : au large de la Tunisie et de la Libye
- opération Poséidon : Mer Egée, au large de la Turquie et de la Grèce